

## ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 OCTOBRE

## A LA CHAMBRE

Séance d'hier lundi. — Les députés qui viennent de prendre quatre jours de congé supplémentaire se montrent peu empressés de commencer à travailler.

M. Floquet n'a pas jugé à propos de présider la séance, le commencement de la discussion du budget le laissant indifférent. M. Peytral le remplace.

Le vice-président radical n'a trouvé que deux députés dans la salle quand il s'est assis au fauteuil présidentiel.

M. Rouvier arrive à 2 heures 20 et cause avec M. Casimir Périer.

La séance est ouverte à 2 heures vingt-cinq sous la présidence de M. Peytral.

M. Engerand dépose une proposition de loi aux termes de laquelle les condamnations pour délits de pêche, de chasse, contraventions à la police du roulage, ne seraient plus inscrites désormais au casier judiciaire.

On aborde la discussion générale du budget.

La Chambre reproche volontiers au gouvernement et à la Commission du budget de présenter leur œuvre budgétaire dans les dernières semaines de l'année, c'est-à-dire beaucoup trop tard pour qu'il soit possible de procéder à un examen sérieux. Mais lorsqu'elle est saisie du projet ministériel et du rapport de sa Commission, il lui arrive parfois de témoigner à leur égard d'un empressement et d'une curiosité médiocres.

La discussion générale du budget a été ouverte, cet après-midi, devant des bancs à moitié vides. Sur le coup de quatre heures et demie, les premiers orateurs inscrits ont déclaré faire défaut, et les suivants, pris au dépourvu, ont annoncé qu'ils n'étaient pas prêts.

Que faire ? Le président a proposé de renvoyer au lendemain la suite de la discussion. Mais les députés présents ont décidé que la séance continuerait.

Forcé a été à un membre de la Commission de monter à la tribune. M. Poincaré s'est dévoué ; il a prononcé quelques paroles, en s'excusant de ne pouvoir répondre à des objections qui n'étaient pas encore venues. Et, vers cinq heures, la séance a été levée.

C'est M. Porteu, député d'Ille-et-Vilaine, qui a ouvert la discussion du budget de l'exercice 1892. L'honorable député de la Droite a indiqué une cinquantaine de millions d'économies qu'on pourrait aisément réaliser au moyen d'une réduction du nombre des Cours et des tribunaux, d'une diminution du personnel des divers ministères et de l'administration coloniale, de certaines réformes dans l'administration des postes et télégraphes, dans la marine et dans l'imprimerie nationale, la remise des écoles primaires aux communes, une sage décentralisation, etc.

M. Poincaré lui a répondu par des accusations contre le gouvernement.

Il a reproché à M. Rouvier d'avoir majoré de 21 millions les dépenses du projet ministériel présenté d'abord en équilibre et d'avoir

ainsi creusé lui-même dans ce projet un déficit, en laissant à la Commission le soin de le combler.

Sans doute, a-t-il ajouté, on pourrait réaliser de sérieuses économies, mais c'est au gouvernement qu'il appartient de les proposer.

Puis il s'est plaint de ce que tous les cabinets se sont obstinés à cacher à la Commission le chiffre exact des dépenses de la Dette publique.

Avant M. Poincaré, M. Deschanel avait constaté que le budget républicain manque de loyauté. Constatation qui ne l'avait pas empêché, d'ailleurs, de réduire à 182 millions le chiffre du demi-milliard d'emprunt contracté annuellement.

C'est donc, de l'aveu des républicains eux-mêmes, un budget déloyal que la Chambre discute en ce moment. Le pays est prévenu.

La suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui mardi.

## L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

En dépit des menaces ministérielles, les protestations épiscopales continuent à flageller le gouvernement.

« L'invitation que vous avez cru devoir adresser à l'épiscopat français, écrit M<sup>r</sup> l'évêque de Coutances, fait souffrir mon patriotisme et ma Foi. »

Rapprochée du récit circonstancié que plusieurs de mes diocésains m'ont fait, à leur retour de Rome, écrit M<sup>r</sup> l'évêque de Vannes, des outrages qu'ils ont subis et des dangers qu'ils ont courus jusqu'à la frontière, elle (la circulaire) est de nature à m'inspirer de vives inquiétudes au double point de vue religieux et patriotique. »

« Notre patriotisme, écrit M<sup>r</sup> l'évêque d'Autun, nous impose l'obligation de croire que, mieux informé du véritable caractère de ces événements, le gouvernement de la République se fût abstenu de paraître donner l'encouragement même le plus indirect aux passions hostiles si violemment déchaînées depuis dix jours à Rome et dans toute la péninsule italienne contre la personne du Souverain-Pontife. »

On assure que le cabinet va rappeler les évêques au respect des Articles organiques prétendus concordataires ; en attendant, ce sont les évêques qui rappellent nos pauvres ministres au respect de la France.

Tandis que notre gouvernement se roule aux pieds de l'Italie garibaldienne, des voix épiscopales s'élèvent pour flétrir les apatissements républicains.

M. Fallières pourra frapper les protestataires, il ne supprimera pas les protestations.

Toutes les rigueurs dont peut disposer M. le ministre des cultes n'empêcheront pas que les évêques aient raison contre le gouvernement.

Il n'y a pas d'Article organique qui puisse justifier les couardises ministérielles devant le pays. La cause du Cabinet est de celles qui ne peuvent se gagner même à coups d'arrêts.

Lorsque M. Fallières aurait frappé des évêques ou les aurait fait condamner par un tribunal d'exception, il aurait prouvé une seule chose, c'est qu'il a moins peur des catholiques français que des francs-maçons italiens.

Or, la démonstration serait superflue. Parmi les protestations épiscopales, il en est une qui mérite une attention particulière : celle de M<sup>r</sup> l'évêque de Grenoble.

M<sup>r</sup> Fava proteste sous forme d'adhésion à la lettre adressée par M<sup>r</sup> Freppel au ministre des cultes.

« Monseigneur, écrit-il à l'éminent évêque d'Angers, j'ai pensé que vous êtes en position et que vous possédez tout ce qu'il faut pour faire valoir les droits de la Papauté trop longtemps méconnus. Acceptez de faire ce que nous vous demandons, en revendiquant les droits du Saint-Siège au point de vue spirituel et temporel. La paix du monde est à ce prix, ainsi que l'honneur de la France et le bonheur de l'Italie. »

M<sup>r</sup> Fava ne s'adresse, on le voit, ni à M<sup>r</sup> Lavigerie, ni à M<sup>r</sup> Isoard, ni à M. Bonjean, ni au Parti républicain catholique dont il est le fondateur.

C'est à M<sup>r</sup> Freppel qu'il envoie sa requête, c'est-à-dire à un évêque qui a publiquement combattu les tentatives d'organisation des forces catholiques en dehors du terrain monarchique.

Evidemment, l'éminent évêque de Grenoble professe une confiance médiocre dans la puissance du catholicisme républicain.

Il s'est rappelé sans doute que « les siècles, qui ont reconnu et respecté cette possession (celle de Rome), sont des siècles monarchiques ; que « la France qui l'a défendue, mêlant souvent le sang de ses fils à celui de Pierre et des pontifes romains », est la France monarchique.

Il a dû penser enfin que, toutes les Légimités étant solidaires, on ne pouvait raisonnablement confier la défense de la Légimité pontificale à des adversaires de la Légimité française. Et, parlant à un évêque qui, au nom du Droit monarchique, a protesté contre le projet du cardinal Lavigerie, il vient lui dire : Mettez-vous à notre tête pour restaurer l'œuvre monarchique de Pépin et de Charlemagne.

Les protestations épiscopales frappent en général le gouvernement de la République ; celle de M<sup>r</sup> l'évêque de Grenoble atteint surtout le parti des catholiques ralliés au régime républicain. JOSEPH DE GODLEWSKI.

Hier, à la séance du Sénat, le sort a désigné le département du Rhône pour élire un sénateur en remplacement de M. Testelin, sénateur inamovible décédé.

L'affaire Herbette va venir devant la Chambre sous forme d'interpellation, ou tout au moins de question.

Nous apprenons que M. Fallières a décidé de déférer sept évêques au conseil d'Etat comme d'abus, en raison de leur réponse à la circulaire ministérielle relative aux pèlerinages. Le décret introductif de cette grave mesure

sera présenté à la signature de M. Carnot dans le prochain Conseil des ministres.

## LES GROS TRAITEMENTS

Nous lisons dans la *France militaire* :

« Le Président de la République, les Ministres, directeurs, officiers généraux et autres hauts fonctionnaires feront bien de mettre de l'argent de côté, s'ils ne veulent pas se trouver pris au dépourvu quand le projet de loi relatif à la diminution des gros traitements sera voté.

Voici, en effet, que trente-neuf députés (1) viennent de signer une proposition ayant pour objet de réduire, suivant une progression déterminée, les émoluments qui dépassent dix mille francs.

L'exposé des motifs dit que, dans la société, les employés et ouvriers, ainsi, du reste, que les commerçants et industriels, sont à peine rétribués en raison du travail qu'ils produisent ou du chiffre d'affaires qu'ils font ; qu'ils doivent se créer eux-mêmes une retraite au milieu de charges et de risques dont sont exempts les fonctionnaires et employés de l'Etat ; que, au contraire, un grand nombre de ces derniers reçoivent, sans préjudice du logement concédé à la plupart d'entre eux et des pensions qui leur sont accordées après le temps de service exigé, des appointements très élevés augmentés d'allocations diverses peu en rapport avec les fonctions qu'ils remplissent et les services qu'ils rendent.

Tels sont les arguments invoqués par les *trente-neuf* pour mettre à la portion congrue les gros émargeurs de notre budget. La démocratie, affirment-ils, exige impérieusement cette réforme.

Pour atteindre ce résultat, les honorables préopinants sont d'avis de faire nommer une commission spéciale qui étudierait dans quelle mesure peuvent être diminués les traitements et indemnités dont le chiffre, y compris les allocations de quelque nature qu'elles soient, est supérieur à la somme de 10,000 francs. Ils pensent que cette dernière rémunération, sans aucune indemnité accessoire, qui répond à un emploi utile et à des services réels, n'est pas exagérée ; mais, au-dessus de ce chiffre, ils estiment que des économies peuvent et doivent être réalisées.

Les administrations de l'Etat, disent ces réformateurs, ne manqueraient pas de trouver des employés et des fonctionnaires qui accompliraient le même travail pour un traitement moindre et plus en rapport avec les services rendus.

En revanche, les sommes économisées, reportées au budget, serviraient à dégrever l'impôt.

C'est principalement à la Guerre, à la Marine et aux Affaires étrangères que l'on trouve les

(1) MM. Chasaing, Souhet, Hovelacque, Girodet, Baudin, Franconié, Ferroul, Théron, Cluseret, Thivrier, Lachize, Pajot, Dumay, Bony-Cisternes, Victor Poupin, Emile Moreau, Beauquier, Baulard, Antide Boyer, Farjon, Couturier, Mège, Porteu, Lalou, Goussaut, Marius Martin, de Villeu, Engerand, du Saussay, Gauthier (de Clagny), Robert Mitchell, Laroche-Joubert, Jules Delahaye, Albert Chiché, Jourde, Aimel, Pierre Richard, Argellès, de Bellevall.

plus gros budgétivores; les trente-neuf l'affirment du moins et vont même jusqu'à dire que les sommes inscrites au budget sont peu de chose en face d'un tas d'indemnités accessoires qui sont payées sous différentes rubriques: frais de représentation, de déplacement, de logement, de chauffage, d'éclairage, frais fixes et autres plus ou moins justifiés. Et, partant allègrement du pied gauche, ils formulent une petite proposition de loi en un seul article, ainsi conçue:

Les traitements, indemnités, remises et allocations de toute nature des employés, fonctionnaires et représentants de l'Etat sans exception dont le chiffre totalisé dépasse la somme de 10,000 francs sont réduits dans les proportions suivantes:

de 10 à 12,000 fr.	de 5 0/0	10,000 fr.
de 13 à 15,000 »	de 10 0/0	12,000 »
de 15 à 20,000 »	de 20 0/0	15,000 »
de 20 à 50,000 »	de 40 0/0	20,000 »
de 50 à 100,000 »	de 50 0/0	50,000 »
au-dessus de 100,000 francs	de 75 0/0	100,000 »

sauf que ce traitement puisse être inférieur à:

Dans les annexes qui font suite au projet de loi, les trente-neuf nous donnent la liste des fonctionnaires dont les traitements excèdent 10,000 francs, sans en excepter le Président de la République, qui, si le nouveau système entrain en vigueur, ne toucherait plus que 300,000 francs au lieu de 1,200,000 francs.

Il reste à savoir, maintenant, si le Parlement accueillera favorablement une réforme qui porterait atteinte aux intérêts mêmes de ses membres.

Que de députés, fils, frères, neveux et créations de députés ou de sénateurs parmi les fonctionnaires grassement rétribués!

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 octobre 1891

Les escomptes continuent; le parquet a demandé aujourd'hui aux vendeurs la livraison de 490 mille fr. de rentes vendues samedi. On annonce que les demandes vont continuer dans les mêmes proportions jusqu'au 25 courant. Si les fait vérifient cette prévision, il est probable que l'argent ayant toujours raison de la spéculation, la hausse devra triompher malgré les efforts des adversaires de l'emprunt Russe. Le 3 0/0 ancien reste à 96.10, le nouveau à 95.10 et le 4 1/2 à 105.92.

Malgré la hausse des Consolidés à 95 5/16. Londres continue à vendre fonds étrangers et valeurs internationales. Une crise ministérielle en Argentine ne peut que retarder la solution de la crise financière dont le marché anglais est surtout affecté. La Rente Italienne toujours offerte recule à 90.20 après 90.30. Le 3 0/0 Portugais se négocie à 36 5/8. L'Orient Russe se maintient à 68 27/32 et le Nouveau Russe reste à peu près à son prix d'émission.

Les sociétés de crédit éprouvent les effets des dispositions moins favorables du marché qui se traduisent par une dépréciation de toutes les valeurs. La Banque de Paris se traite à 762; le Crédit Foncier à 1,232; la Société Générale à 480; le Crédit Mobilier à 252.

La Communale Nouvelle non libérée perd 50 centimes pendant que la libérée bénéficie d'une prime de 6.25.

Le Crédit Foncier de Tunisie est l'objet de demandes suivies.

Les porteurs d'obligations des Chemins de

fer Économiques sont prévenus que le coupon n° 13 sera mis en paiement à partir du 2 novembre 1891, à raison de 6.793 pour les titres au porteur et de 7.20 pour les titres nominatifs, au siège de la société et aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Société Générale et de ses agences dans les départements.

### NOUVELLES MILITAIRES

#### LE CLASSEMENT

La commission supérieure de classement se réunira à Paris le 16 novembre.

Les commissions de classement (cavalerie, artillerie, train des équipages, génie, gendarmerie, service de l'intendance, service de santé), ainsi que les commissions spéciales de classement (archivistes, recrutement et personnels administratifs de l'armée territoriale, justice militaire, vétérinaires, comité technique et écoles d'infanterie), se réuniront à Paris le 26 octobre, afin que les membres de ces commissions qui font partie de la commission supérieure de classement puissent assister aux séances de celle-ci.

Voici comment est composée la Commission de classement pour la cavalerie et les remontes:

#### Président.

M. le général Loizillon, commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée.

#### Secrétaire.

M. le général de Kermartin, directeur de la cavalerie.

#### Secrétaire-adjoint

M. le lieutenant-colonel de Lestapis, secrétaire du comité technique.

#### Membres.

##### MM. les généraux:

Despetit de la Salle, inspecteur permanent du 1<sup>er</sup> arrondissement, à Compiègne.

Zeude, inspecteur permanent du 2<sup>e</sup> arrondissement, au Mans.

Des Roys, inspecteur permanent du 3<sup>e</sup> arrondissement, à Dijon.

Grandin, inspecteur permanent du 4<sup>e</sup> arrondissement, à Tours.

Bignon, inspecteur permanent du 5<sup>e</sup> arrondissement, à Marseille.

De Brécourt, inspecteur permanent du 6<sup>e</sup> arrondissement, à Bordeaux.

Bonie, commandant la 1<sup>re</sup> division de cavalerie, à Paris.

Baron de Cointet, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, à Lunéville.

De Viel d'Espenilles, commandant la 4<sup>e</sup> division de cavalerie, à Sedan.

De Jessé, commandant la 5<sup>e</sup> division de cavalerie, à Melun.

Robillot, ex-commandant de la 6<sup>e</sup> division (réserve), à Lyon.

Laveuve, commandant la cavalerie en Algérie, à Alger.

Baillois, inspecteur permanent des remontes, à Paris.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

Nous avons reçu hier une lettre anonyme concernant le service de l'octroi de Saumur.

L'auteur nous étant inconnu, nous ne pouvons la publier.

#### APPEL DE LA CLASSE

Aux termes d'une décision ministérielle, les jeunes soldats de la classe 1890 seront appelés à l'activité aux dates suivantes: l'armée de terre, les 10, 12 et 14 novembre; les hommes appelés pour un an, y compris le contingent algérien, seront convoqués le 10 novembre, les hommes de trois ans et les ajournés de la classe 1889 seront convoqués le 12 novembre pour les divisions paires et le 14 pour les divisions impaires.

Les jeunes soldats de l'armée de mer seront appelés à l'activité le 10 novembre.

#### ÉCOLE DE SAINT-CYR

Dans la liste des candidats nommés élèves de l'École de Saint-Cyr à la suite du concours d'admission de 1891, nous remarquons les noms suivants, qui appartiennent à l'Anjou:

M. Colas de la Noue, classé troisième par ordre de mérite. Ce jeune homme, avons-nous dit, est le fils du sympathique conseiller municipal d'Angers.

Puis viennent en bon rang:

MM. Paul Roques (67), Louis-Alphonse Roulet de la Bouillierie (76), Charles de Rohan Chabot (153), Paul-Henri Espivent de la Villeboisnet (158), Henri-Marie-Jehan Aimer de la Chevallerie (203), Jean-Pierre Froisset (224), Marie-Zacharie-Georges du Reau de la Gaignonnière (266), Maurice Meyer (271), Félix-Eugène-Marie Merlet (276), sur 451 reçus (3,000 candidats).

M. du Reau de la Gaignonnière est le petit-fils de M. Z. du Reau, conseiller général du canton de Montrevault; M. Merlet est le fils de M. Raymond Merlet, chef d'escadron en retraite, et le neveu du sénateur de Maine-et-Loire.

#### CES JÉSUITES!

Les journaux ont déjà annoncé, il y a quelques semaines, que M. Bès de Berc, admis avec le numéro 1 à l'École polytechnique, était un élève du collège Stanislas. Le numéro 3 sortait aussi d'un établissement tenu par des ecclésiastiques.

C'est également du collège Stanislas que sort le premier reçu à Saint-Cyr, M. Romieux.

### État civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 16 octobre. — Sylvia-Eva Berckmans, rue Pavée; — Marie Letourneau, rue Pharoelle.

Le 18. — Eugénie-Georgette Guillon, rue du Petit-Pré.

#### DÉCÈS

Le 16 octobre. — Jules-Adolphe Charbonnier, propriétaire, 49 ans, rue Saint-Jean.

Le 18. — Louise Thoreau, veuve de Jean Grégoire, 77 ans, rue Basse-Saint-Pierre; — Arsène Lambert, veuve de Auguste Jouffron, 78 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Emile Bourgeon, 6 ans, rue de la Visitation.

#### Pèlerinage de Saumur à Saint-Martin de Tours

Suivant leurs pieuses traditions, les Saumurois ont formé le dessein d'aller rendre leurs hommages à saint Martin, le jeudi qui suivra sa fête, le 12 novembre prochain.

Cette fois, la réception du pèlerinage et les offices de la journée auront lieu dans la basilique elle-même, à peu près terminée.

Nous faisons appel à tous les fidèles du diocèse qui voudront bien s'unir à nous pour honorer et prier le grand thaumaturge des Gaules, l'un des plus illustres patrons de la France chrétienne. Ils seront bien accueillis par leurs frères de Saumur et des environs et trouveront place dans les voitures du train spécial, en se faisant inscrire à l'avance à Nantilly ou dans une autre des paroisses de la ville.

Les heures de départ et d'arrivée ne sont pas encore complètement fixées; mais la *Semaine religieuse* assure, dès aujourd'hui, qu'il sera facile aux pèlerins qui nous viendront par les lignes d'Orléans et de l'Etat d'effectuer leur voyage dans la même journée.

Allons donc nombreux au tombeau de saint Martin, pour prier pour nos familles, pour le diocèse et pour la France!

#### UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Continuation du concours public de Tir, dimanche 25 octobre 1891:

1<sup>o</sup> Au Stand de l'École de cavalerie, de 9 h. à 11 h. du matin. Championnat de 1891.

2<sup>o</sup> Au siège de la Société, de 1 h. à 4 h. du soir.

Clôture 4<sup>e</sup> novembre 1891, à 2 heures du soir.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

#### INCENDIE À TRÉLAZÉ

Dimanche dernier, vers 4 heures du soir, le feu s'est déclaré dans les écuries et magasins à fourrages de la carrière de Monthibert. Les chevaux ont pu être emmenés tous. Les

## L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

— Voyons, interrompit René, vous inventez; ce n'est pas possible.

— Lisez la *Gazette des Tribunaux*; ah! nous aurions tort de rire des superstitions du passé! Le plus drôle, ou mieux le plus affligeant, c'est que les dupes se recrutent dans les classes les plus éclairées de la société; un ancien colonel fournit à lui seul près de deux mille francs à Bugnet. Il y a des détails invraisemblables dans cette affaire. Le père de Bugnet était reproduit en spectre et promené comme réclame sur la voie publique; on sut un jour qu'il vivait encore; Bugnet se tira d'embarras en soutenant que c'était là un phénomène de bi-corporité, et que sa photographie était bien une photographie spirite. A l'audience, malgré les aveux et les sourires cyniques de l'exploiteur, plusieurs de ses victimes persistaient à croire qu'elles n'avaient

pas été mystifiées. Le président avait beau faire ouvrir par l'huissier la boîte aux esprits, et montrer les têtes en carton, rien ne leur ôtait de l'idée qu'elles possédaient vraiment des images surnaturelles. L'un de ces gogos finit par se fâcher, par demander si on l'avait fait venir pour lui apprendre qu'il était un imbécile. Un autre jura ses grands dieux que Bugnet lui avait certainement remis le portrait de son oncle Alexandre, et que toute la famille l'avait reconnu. Je vous raconte cela, mon cher, pour vous apprendre à en rabattre de ce que vous affirmeront les spirites de bonne foi. Voilà l'histoire de la boîte aux esprits; elle serait désopilante, s'il n'y avait pas au fond quelque chose de profondément douloureux.

— Et l'agence spirite dont vous parliez tout à l'heure?

— Oh! mon Dieu, c'est à peu près à même chose; sauf qu'au lieu de Bugnet l'exploiteur s'appelle Cardénio, et qu'il a remplacé les photographies par des interviews spirites.

— Vous connaissez ce Cardénio?

— Parbleu, je lui ai fait assez de réclame!

— Comment, de la réclame?

— Ah! c'est vrai, reprit Maurice, je ne vous ai pas dit ce que je suis devenu depuis notre

sortie du régiment. Si j'avais suivi ma vocation, je serais jadis entré à Saint-Cyr. Mon père était capitaine de dragons; il a été tué sous Metz en 70. Je suis fils unique, et j'ai compris que ma mère me verrait avec peine la quitter pour mener la vie de garnison. Dans ces conditions, je suis resté près d'elle à Paris, préparant des examens de sciences qui ne m'ont jamais servi à rien. Après le volontariat, j'ai perdu une année à flâner, l'après-midi sur les champs de courses, la nuit au cercle. Un beau jour, Cardénio qui dans ce temps-là commandait un grand journal, *Le Boulevard*, m'offrit d'y rédiger le carnet mondain; le reportage dans les salons, cela m'allait; de fil en aiguille, d'écho-tier en chroniqueur, j'ai pris rang dans la presse parisienne, et voilà, mon cher, comment un homme né pour être soldat et qui pioche ensuite exclusivement l'X et l'Y finit dans la peau d'un journaliste.

— Vous écrivez toujours au *Boulevard*?

— Oh! il y a beau temps qu'il a cessé de paraître. Ça été une des innombrables faillites de Cardénio. C'est ensuite que, traqué partout sur la place de Paris, à bout de ressources, il a eu l'idée de son agence qui lui sert à mettre en coupe réglée les spirites de l'Amérique et

de l'Europe. Je rédigeais alors la chronique parisienne d'un illustré; Cardénio est venu me demander de lui faire un peu de réclame; par reconnaissance j'ai accepté, mais aujourd'hui j'en ai des remords quand je songe à tous les gogos qu'il exploite.

René demanda:

— Nous allons le voir au café?

— Lui, allons donc! C'est bon pour nous de perdre nos journées au café. Cardénio est un monsieur trop chic et qui se tient. Le jour à ses affaires, le soir il va dans le monde ou reste avec sa fille et sa femme dans leur hôtel de l'avenue de Wagram; car c'est un excellent père de famille.

— Comment! s'écria René, tout songeur devant l'inconnu de ces hautes vies rastrouquères.

— Oni, ajouta Maurice souriant de la surprise de son ancien camarade; il possède d'ailleurs une terre superbe en Seine-et-Marne, un nombreux domestique, et sept ou huit cent mille francs de dettes sur le pavé de Paris. Il a débuté petit employé à la légation du Brésil; aujourd'hui il tape sur le ventre aux députés; vous apprendrez un beau matin qu'il loge à Mazas. Mais ce ne sera pas tout de suite.

bâtiments, très vastes et renfermant une énorme quantité de foin, harnais, etc., ont été brûlés. Les pompiers de Trélazé et de Saint-Léonard, aidés par la population, ont fait la part du feu. A 7 heures tout danger avait disparu. On évalue les pertes à plus de 400,000 fr.

#### LE DRAME DE CHOLET

Nous avons déjà parlé du drame qui a eu lieu lundi à Cholet.

L'Intérêt public raconte les faits de la façon suivante :

« Lundi dernier, 12 octobre, vers huit heures du soir, le nommé Adolphe Brancheriau, ouvrier tisserand, âgé de vingt-trois ans, buvait une bouteille de vin rouge en compagnie de quatre de ses amis au café Sichet, route de Mortagne. Ayant demandé une autre bouteille, on la leur refusa, en disant qu'on leur faisait cadeau de la première. Les jeunes gens se retirèrent; mais bientôt Brancheriau rentra pour payer la dépense. Il traversa la salle du débit et se presenta à la porte vitrée de la cuisine, qui était fermée.

Le tisserand s'appuya-t-il trop fortement contre cette porte? Toujours est-il que celle-ci tomba bruyamment dans la cuisine. A ce moment, Sichet, qui était dans cette pièce et qui avait saisi un revolver de fort calibre, fit feu et atteignit Brancheriau au côté gauche, au-dessous du cœur. Ses camarades, attirés par la détonation, entrèrent dans l'établissement et, voyant ce qui venait de s'y passer, allèrent chercher du secours.

On sait la suite : Sichet fut arrêté. Quant à la victime, son état est très grave. »

#### LES LAÏCISATIONS EN MAINE-ET-LOIRE

Pour montrer à quel point les laïcisations sont contraires au vœu des populations, il nous suffit de donner le tableau comparatif des élèves dans les écoles de garçons laïcisées depuis trois mois :

Les premiers chiffres sont ceux correspondant au nombre des élèves fréquentant les écoles congréganistes nouvellement fondées; les derniers concernent les élèves fréquentant les écoles laïques.

Le Longeron, 145 — 2.

Andréz, 59 — 1 seul, enfant du cantonnier.

Yezernay, 51 — 11.

Sainte-Gemmes-d'Andigné, tous les enfants de la commune, sauf 4.

La Poitevinière, tous les enfants de la commune — 0.

Saint-Martin-de-Beaupréau, 90 — 2 enfants de cantonniers.

Chalain-la-Poterie, tous les enfants de la commune, sauf 6.

Saint-Christophe-du-Bois, 33 — 12.

Le Fief-Sauvin, tous les enfants de la commune, sauf 2 enfants de cantonniers.

Cardéno est un individu d'un grand charme, un rude manieur d'hommes et qui excelle dans l'art de retomber toujours sur ses pieds.

Maurice se tut et frappa pour appeler le garçon. L'addition réglée, les deux jeunes gens sortirent du restaurant et prirent la direction des boulevards. Chemin faisant, René s'informa des individus qu'ils allaient rencontrer au café de Stockholm et si tous étaient des farceurs.

— Non, reprit Maurice, il y a un convaincu, Malvoisier. Quand je dis convaincu, c'est par rapport aux autres; Malvoisier offre le type du spiritisme par vanité, du monsieur qui se donne les gants d'avoir vu des choses extraordinaires. De son métier, il est employé au ministère des Travaux publics, chargé de centraliser et de communiquer aux commissions zoologiques les renseignements transmis par les gardiens des phares et des sémaphores sur le passage des oiseaux de mer. Vous ne vous doutiez peut-être pas que cela existât; moi non plus, comment de ses fonctions est-il passé au spiritisme, mystère; mais à Paris, il ne faut pas se méprendre, tout porté que vous êtes vers le surnaturel; eh bien! Malvoisier rédige le soir

à l'Agence des Mémoires spirites d'Homère, sous la prétendue inspiration de ce poète, dont on a révoqué en doute l'existence. Hein, qu'en dites-vous?

René ne put s'empêcher de sourire. Maurice continua :

— Il s'occupe en outre de faire le relevé de toutes les sociétés spirites du globe. Cardéno le paie pour cette besogne, si tant est que Cardéno ait jamais payé quelqu'un; il le règle en billets généralement protestés à l'échéance ou escomptés à quarante pour cent. Mais il le tient par sa manie; Malvoisier a la manie des graphiques, comme tout bureaucrate; vous pourrez voir à l'Agence de magnifiques cartes coloriées représentant pour chaque pays le nombre des spirites par rapport à la densité de la population. Enfin, Malvoisier a le plaisir de raconter le lendemain au ministère ses colloques avec des êtres surnaturels; on rit, mais ça se pose.

— Et les autres? questionna René.

— Les autres... vous les verrez plus rarement; il n'y a de fondation que Malvoisier et Rominsky.

— Un Russe?

— Oui, originaire d'Azov. C'est le médium,

Quand une loi donne des résultats pareils, on a le droit de conclure qu'elle est absurde.

#### LAÏCISATIONS DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Drefféac, comme les paroisses voisines, son école libre qui a été inaugurée le 27 septembre dernier.

Le lendemain avait lieu la rentrée des enfants; le résultat a dépassé toutes les espérances et a montré que les habitants de la commune ne voulaient à aucun prix de l'école neutre.

Le Frère compte aujourd'hui 75 élèves; l'instituteur laïque en compte juste cinq et encore là-dessus il y a deux élèves qui ne sont pas de la commune: le troisième est le fils du chef de gare de Drefféac et les deux derniers sont les enfants du cantonnier, qui les envoya à l'école laïque de peur de se voir enlever sa place.

L'école laïcisée de Sèvresac n'a pas un seul élève.

Malgré les démarches nombreuses qu'il a faites auprès des familles, l'instituteur est seul dans son école d'où le Christ a disparu.

Dans tout le canton de Saint-Gildas, les écoles chrétiennes ont le même succès; presque partout les anciens élèves des Frères les ont suivis dans les écoles libres.

A Saint-Gildas, l'école laïque ne compte qu'une quinzaine d'élèves, enfants d'employés pour la plupart.

A Guenrouet, elle en a six, et sur ce nombre il y a quatre enfants assistés, forcés, par des réglemens arbitraires, de fréquenter la laïque.

A Missillac, l'instituteur laïque instruit cinq ou six enfants qui, eux aussi, seraient chez les Frères si leurs parents n'étaient pas sous la dépendance de l'autorité.

#### LAÏCISATIONS DANS LE MORBIHAN

A Elven, l'école laïcisée n'a que 6 élèves, fils de facteurs, elle en attend un septième, un cantonnier marié devant remplacer un cantonnier célibataire.

Les Frères, installés dans une maison due à la générosité de la famille de Charette, conservent le même nombre d'élèves qu'avant la laïcisation.

A Monterblanc, l'instituteur laïque fait la classe à 3 élèves. Il en est à peu près de même partout dans le canton.

#### LES VAGABONDS EN INDRE-ET-LOIRE

On lit dans le Messager d'Indre-et-Loire :

« Un de nos correspondants nous écrit pour nous signaler un fait sur lequel nous avons déjà tant de fois insisté qu'il semble que ce soit une redite presque inutile d'y revenir aujourd'hui.

» Il s'agit du nombre toujours croissant de ces vagabonds, plus connus sous le nom vul-

gaire de « trainiers » qui envahissent en ce moment nos campagnes.

» Notre correspondant, qui habite une des communes les plus connues du département, déclare qu'il voit passer par jour à sa porte au moins une vingtaine de dépenaillés, la plupart jeunes et paraissant jouir d'une santé très florissante.

« Si cela continue, s'écrie notre correspondant, en présence de l'inertie de l'administration, nous serons forcés de nous faire justice nous-mêmes pour défendre nos foyers.

» On parle de syndicats: les habitants des campagnes feraient bien d'en former un vaste pour essayer de se débarrasser de toute cette vermine qui les ronge. »

» Nous comprenons parfaitement l'irritation de celui qui nous écrit. Malheureusement, le remède à l'état de choses d'ailleurs déplorable qu'il nous signale ne sera trouvé que lorsqu'on aura au préalable inventé celui qui doit éteindre le paupérisme et faire qu'en notre malheureux pays la prospérité succède enfin à la misère qui a tout envahi.

» Malgré cela, nous ne cesserons de nous faire l'écho auprès des pouvoirs administratifs de réclamations de ce genre.

» C'est pourquoi nous renvoyons à M. le préfet d'Indre-et-Loire celle de notre honorable ami. — L. F. »

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

##### Fête de la Toussaint

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets de bains de mer, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général, au départ des gares ci-après :

De Saint-Nazaire exclu à Tours, d'Angers à La Flèche, de Baugé inclus à La Flèche (via La Flèche et Angers), de Jumelles-Brion à Saumur (via Saumur), de Nantes à Châteaubriant, seront exceptionnellement délivrés pour Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et points intermédiaires, le dimanche 4<sup>o</sup> novembre; ces billets, ainsi que ceux de même nature, délivrés les vendredi 30 et samedi 31 octobre, seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 3 novembre.

#### Dernières Nouvelles

Paris, 20 octobre, 12 h. 50 soir.

L'appel de la classe 1890 est fixé aux 10, 12 et 14 novembre.

Le Figaro dit que le mouvement administratif en préparation doit avoir dans la pensée de M. Constans un caractère sérieux.

HAVAS.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 20 octobre, Madame la Maréchale, pièce nouvelle en 3 actes, et Un Divorce à l'amiable, comédie en 1 acte.

le Voyant, celui qui évoque les ombres au compte des clients, le premier rôle enfin. Oh! il n'y cherche pas malice, le pauvre! Il fait ça comme il transmettrait des dépêches, c'est son gagne-pain; le jour, il travaille chez un pharmacien, car ses appointements de l'Agence sont maigres et encore a-t-il du mal à les toucher. Il est très gai, très bon garçon, vous le verrez; ce n'est pas sa faute s'il en est réduit à cultiver le spectre; il était venu à Paris pour représenter une maison de vins du Caucase qui n'a pas marché; Rominsky est une épave du naufrage; M<sup>l</sup> Cardéno, qui s'occupe parfois de bonnes œuvres, l'a fait secourir alors qu'il mourait de faim dans un grenier des Bâtignolles et a obtenu de son père qu'il l'occupât par charité. Vous allez certainement le trouver au café, en train de faire son écarté avec Malvoisier; tous les soirs ils viennent là jouer les consommations; quand Malvoisier perd, il se fâche rouge et traite Rominsky de nihiliste. Parbleu, je vous le disais bien, ils y sont!

Maurice et René poussèrent la porte vitrée et se dirigèrent vers le fond du café. Assis à une table de marbre, sous le jour bleuâtre des becs électriques, Malvoisier et Rominsky, les cartes à la main, semblaient plongés dans de

#### Les forces reviennent!

Sailly par Cambrai (Nord).—Je souffrais de douleurs dans le dos et l'estomac; j'avais des éblouissements continus et je manquais de forces et d'appétit. Depuis que je prends vos bonnes Pilules Suisses, mon appétit et mes forces sont revenus et je n'ai plus de douleurs. Je vous remercie et vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) M<sup>me</sup> HOCQUET.

#### AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

POUR CONSERVER SA VUE

#### M. COURTOIS

Directeur du grand magasin d'optique  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
SAUMUR

DERNIER JOUR DE VENTE

Engage toutes les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, louche ou malade, à venir rendre visite à cet éminent praticien, qui obtient des résultats surprenants par ses verres combinés, sans opération ni remède. C'est tout une révolution accomplie dans ce genre de traitement qui est de la plus grande simplicité.

M. COURTOIS possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'établissement.

Demandez à

#### L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

#### L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

#### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

profondes méditations. Malvoisier, un petit rougeaud, déjà grisonnant et les lunettes au nez, occupait la banquette de velours et examinait son jeu, tout en tirant des bouffées d'une grosse pipe d'écume à tête de hibou. Lorsqu'il reconnut la voix de Maurice, il lui souhaita le bonsoir sans se déranger de ses calculs. Maurice serra la main de Rominsky, un gros garçon joufflu et rieur, portant la barbe à la russe, puis il s'assit en face de René et commanda deux demi-tasses. Ils attendirent, en parcourant les journaux du soir, que Malvoisier et Rominsky eussent achevé leur partie. Enfin Malvoisier tourna le roi et poussa un éclatant : — J'ai gagné! — Maurice en profita pour présenter son ami.

— M. René de Mordanes, un de nos peintres d'avenir et qui s'intéresse aux choses du spiritisme. Vous savez, ajouta-t-il, nous sommes entre agures, ce n'est pas la peine de vous gêner.

Rominsky avala le reste de son mazagran pour dissimuler un sourire, mais Malvoisier éprouva le besoin de protester. — Le spiritisme était une doctrine très sérieuse et Maurice ne devait pas ainsi prêter son scepticisme à tout le monde. (A suivre.)

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR  
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS

Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Tribunal de commerce de Saumur

**Faillite Martin**

Par jugement du 19 octobre 1891, le Tribunal a homologué le concordat consenti au sieur Martin, ancien débitant à Saumur, par la majorité de ses créanciers. Les conditions de ce concordat sont 40 0/0, payables annuellement jusqu'à extinction du montant intégral des créances.

Pour extrait,

(744) Le greffier : COLLIN.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire).

**VENTE**

De Biens de faillite Aux enchères publiques

Auplus offrant et dernier enchérisseur

EN 7 LOTS

**D'UNE MAISON**

Et de six parcelles de TERRES, VIGNES et LANDES

Situées communes de St-Georges-des-Sept-Voies, Grézillé, arrondissement de Saumur, et Saint-Rémy-la-Varenne, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 8 Novembre 1891, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, Et aux requêtes, poursuites et diligence de :

1<sup>o</sup> M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, au nom et comme syndic définitif de la faillite de M. Bussière, ledit sieur Bonneau spécialement autorisé aux fins des présentes par ordonnance de M. le Juge commissaire à ladite faillite, en date du deux octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

2<sup>o</sup> M. François Bussière, marchand, demeurant à la Genaudière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

Il sera procédé, le dimanche huit novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en sept lots, des biens ci-après désignés, savoir :

Arrondissement de Saumur  
Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

PREMIER LOT.

Une maison, située à la Genaudière, composée de deux chambres basses, dont une à cheminée, deux chambres hautes, grenier au-dessus, écurie et chambre à côté et en appentis, grenier au-dessus, le tout couvert d'ardoises, petit devant et cour derrière la maison ; le tout d'une superficie d'environ cinq ares quarante centiares, porté au cadastre sous le numéro 274 de la section A, joignant au nord-est Joseph Chauveau, au sud-est le chemin villageur, et des autres côtés M. Fouché ;

Une autre petite maison, située au même lieu, composée d'une chambre à cheminée, grenier au-dessus, une cave servant d'écurie et une grande cave à côté, un four et les droits que peuvent avoir les vendeurs à l'entrée de cave ou se trouve ce four, droit au puits qui se trouve à côté, cour devant la maison et les caves, petit espace de terrain au-dessus des caves et autant qu'il en peut dépendre, le tout d'une superficie d'environ un are cinquante-deux centiares, porté au cadastre sous les numéros 540, 541 et 543, section A, joignant au levant M. Chauveau, au couchant et au nord Joseph Chauveau, au midi Martin Bouscault.

Mise à prix des logements ci-dessus désignés et dépendances, trois mille francs, ci. . . . . 3,000

DEUXIÈME LOT

Treize ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés à la Genaudière, joignant au levant Louis Grimault, au midi la route, au couchant Joseph Chauveau, au nord Sauleau et autres.

Mise à prix, cinq cents francs, ci. . . . . 500

TROISIÈME LOT

Un hectare vingt-deux ares dix centiares de vigne, situés aux Plantes ou les Fiches-Carrés, compris au plan cadastral sous le numéro 1153, section G, joignant au levant Battais, au midi Laboureau et un chemin, au couchant Goujon et autres, au nord le chemin vicinal.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci. . . . . 450

QUATRIÈME LOT

Quarante-six ares vingt centiares de terre et vigne, situés aux Malmains ou le Grand-Carrefour, joignant au levant Jahier, au midi Blain, au couchant un chemin, au nord veuve Bineau et autres.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. . . . . 150

CINQUIÈME LOT.

Onze ares cinquante centiares de vigne, situés aux Viogettes, compris au plan cadastral sous le numéro 252, section A, joignant au levant Quentin et Madame Fouché, au midi un chemin, au couchant Mathurin Richaume et Delaunay, au nord Genevraise.

Mise à prix, cent vingt francs, ci. . . . . 120

Commune de Grézillé (Maine-et-Loire.)

SIXIÈME LOT.

Une pièce de terre, située dans la Lande-de-Trève, portée au cadastre sous le numéro 131, section C, pour une contenance de trois hectares, joignant de tous côtés des chemins.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. . . . . 80

Arrondissement d'Angers

Commune de Saint-Rémy-la-Varenne

SEPTIÈME LOT.

Vingt-quatre ares de vigne, situés à la Cosse, joignant au levant Turleau, au midi un chemin, au couchant Delaunay, au nord un chemin.

Mise à prix, trois cent cinquante francs, ci. . . . . 350

Total des mises à prix : quatre mille six cent cinquante francs, ci. . . . . 4,650

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3<sup>o</sup> A M. BONNEAU, syndic à Saumur.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, Saumur, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, f. . . . .  
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n<sup>o</sup> 3.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

La Métairie de la Frémondière (fermier Moreau), située commune de Chanteloup, près Cholet, contenant 29 hect. 80 ares.

Et la Métairie de la Fresnaye (fermier Brossier), située même commune, contenant 32 h. 70 ares.

Excellent placement

S'adresser : pour visiter, aux fermiers, et pour traiter à M<sup>e</sup> CHASLE.

**A VENDRE**

Dans de bonnes conditions

500 FUTS DU PAYS USAGÉS

S'adresser à M. HENRI RUE, distillateur, rue Daillé, Saumur.

NANTES à CÉDER un important établissement de carrosserie, sellerie, avec forges et charronnage. Belle clientèle. S'adresser à M. PAQUIER, 18, pl. St-Nicolas, Nantes.

**GUERISON**  
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, FURIGES, TIGHE, HERPES, LUPUS, etc.  
MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement de dérangeant de travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEROUAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

FABRIQUE DE CLOTURES ET TREILLAGES EN TOUS GENRES

**TOUCHET FRÈRES**

Rue du Quinconce, n<sup>o</sup> 2 bis, et rue Prébaudelle, 14 (près la Mail) ANGERS

PRIX DES CLÔTURES, SYSTÈME MÉCANIQUE TYPE DE CHEMIN DE FER En Lattes de Châtaignier, relié avec fil de fer n<sup>o</sup> 12 recuit ou galvanisé

Pour Prairies, Parcs et Jardins

Hauteur	Ecartement	Rang fil	Prix	En rouleaux
1 <sup>m</sup> »	7 à 8	3	0 40	Le mètre courant
1 <sup>m</sup> 10	7 à 8	3	0 45	—
1 <sup>m</sup> 10	7 à 8	4	0 50	—
1 <sup>m</sup> 30	7 à 8	4	0 60	—

Rapporte pour Volailles

1 <sup>m</sup> »	4 à 5	3	0 45	—
1 <sup>m</sup> 10	4 à 5	3	0 55	—
1 <sup>m</sup> 10	4 à 5	4	0 60	—
1 <sup>m</sup> 30	4 à 5	4	0 75	—

Rendu FRANCO de port en gare de Saumur pour les livraisons au-dessus de 30 fr.

Nous fabriquons sur Commande de la Clôture de toute hauteur et de l'écartement que l'on désire ; la pose se traite de gré à gré selon la quantité et la nature du terrain.

Pieux pour maintenir la Clôture (ronds et vernis) de 1<sup>m</sup>50 de hauteur, 20 et 25 fr. le cent ; de 1<sup>m</sup>70 de hauteur, 25 et 30 fr. le cent. Barrières pour champs et jardins, depuis 2 fr.

Treillages en bois Châtaignier paré

Pour Clôtures élégantes et fantaisies, décorations intérieures et extérieures de serre et d'habitation, entourage de bassin, bordure de jardin, serré, depuis 0 fr. 75 le mètre. — Tonnelles en tous genres, de toutes dimensions, depuis 30 francs, peintes. Grande spécialité de Treillages pour espalier, en bois de châtaignier paré carré long, depuis 0 fr. 80 le mètre carré peint. Losanges depuis 1 fr. 75 peints.

Clôtures pointées sur traverses, tuteurs de rosiers, paillasons pour serres et volières.

Envoi franco sur demande du catalogue avec tous les différents prix et dessins.

**Épicerie Parisienne**

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

BOUGIE du Brésil, le paquet 0.85  
— des Indes, — 0.95  
— des Salons, — 1.00

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES À RÉCHAUD ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA double épuration, 1/2 kil. 0.45  
— triple épuration, 1/2 kil. 0.50

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR